

L'An Deux Mille Quatorze mardi 28 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATRISSE, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, GAMINETTE, NDOMBELE, MMES RAMI, MAUREILLE, MM SOILHI, LOUISON, TROADEC, MOURGEON

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHMAN représenté par M. LAATRISSE, MME ZIZANI représentée par MME TAWAB, MME LADJI représentée par M. TROADEC, MME MABANZA représentée par MME OGBI, MME PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENTS EXCUSÉS: MM MELE, GAUBIER

ABSENTS : M. VENT, MMES AUBRY, KENYA, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, MME ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 20

Délibération DEL-2014-0022 : Demande de subventions dans le cadre du dispositif « Médiation, Prévention, Protection » auprès du Conseil Régional d'Île de France pour l'année 2014

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° 155.2002 en date du 24 septembre 2002 approuvant la convention relative à l'attribution des subventions régionales de fonctionnement dans le cadre de la Politique de la Ville,

Vu les délibérations n°30-07 du 13 mars 2007 et n°71-08 du 26 juin 2008 du Conseil Régional portant sur l'approbation des dispositions relatives au dispositif cadre de la Politique de la Ville pour son volet « animation sociale des quartiers »,

Vu la délibération n°22-12 du 16 février 2012 du Conseil Régional relative à l'approbation du dispositif cadre « Médiation-Prévention-Protection »

Considérant l'intérêt de faire appel au cabinet « Territoires et Prévention » afin de réaliser le diagnostic de territoire en vue de la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité de la ville de Grigny et la possibilité de financer en partie cette dépense par une subvention du Conseil Régional d'Île-de-France

Délibère et,

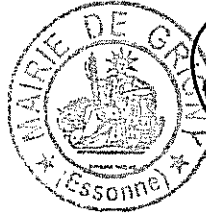
Approuve le projet sus-visé,

Sollicite auprès du Conseil Régional d'Île-de-France une subvention au taux le plus élevé possible en vue du financement du projet cité ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif proposé par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour le financement de l'action retenue,

Dit que les dépenses et les recettes afférentes seront inscrites aux chapitres concernés du budget 2014 et que le solde des opérations sera pris en charge par la Collectivité Territoriale.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2014

Transmis en Sous Préfecture le

30 JAN. 2014